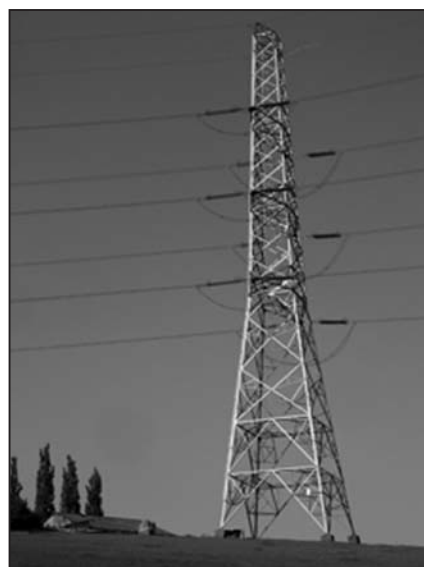




«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 267 Avril 2009 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

LIBERALISATION DE L'ENERGIE



Une procédure de coupure de courant s'enclenche, et on ne peut la stopper malgré le règlement de la dette, notamment parce qu'on refuse la mise en place d'un compteur à budget.

On tente désespérément d'entrer en dialogue avec le fournisseur d'électricité et on se heurte à une communication longue et difficile.

On attend et on attend la réouverture du compteur pendant que le gestionnaire de réseau de distribution et le fournisseur d'électricité se renvoient la balle.

Pendant ce temps, non seulement on se retrouve sans courant et en plus, il faut dépenser ses sous dans des communications téléphoniques qui n'en finissent pas car il faut faire l'intermédiaire entre le gestionnaire et le fournisseur. Et les frais de réouverture de compteur, c'est pour qui ?

Il existe des documents types pour déposer une plainte mais ils sont compliqués à remplir car ils limitent les choix possibles de réponses et n'envisagent pas la situation réellement vécue.

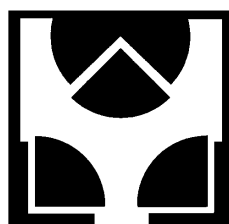
Ici, libéralisation rime avec complications, mauvaise communication, automatisation et informatisation des procédures...

L'équipe de LST Andenne

EDITORIAL

N° 267

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 267
Avril 2009

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- Andenne	2/3
• Libéralisation de l'énergie	
- Namur	4
• Et ainsi de suite...	
- Ciney-Marche-Jemelle	5
• La main dans la main	
- Nos droits	6
• Une demande au CPAS	
- La page des enfants	7
• On est des ouragans	
- Tague ta vie	7
- Ça se passe	8



L.S.T

ANDENNE

LA LIBÉRALISATION

Procédure de coupure de courant enclenchée,



REFUS D'UN COMPTEUR À CARTE

Une dame s'est vue couper son électricité le 16 février par l'AIEG sur ordre de Luminus, son fournisseur d'électricité. L'AIEG est l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz; c'est un gestionnaire de réseau, une sorte de livreur.

Il faut savoir que l'AIEG a plutôt un rôle d'exécutant, en ce sens qu'elle n'a pas vraiment de pouvoir décisionnel mais agit sur ordre du fournisseur.

Cette dame n'ayant pas payé la facture de rappel dans les délais prévus (8 décembre) mais ayant tout de même honoré sa dette 4 jours plus tard (12 décembre), l'AIEG, sur demande de Luminus, arrive à son domicile pour lui installer un compteur à budget le 22 décembre.

Il s'agit là d'un compteur avec une carte à puce. L'utilisateur paye une somme définie, cette somme est placée sur la carte. La carte est introduite dans le compteur et ainsi le compteur livre l'énergie. Dès la somme épuisée, le compteur suspend la fourniture.

Lorsque les techniciens de l'AIEG sont venus pour mettre en place son compteur à budget, Madame a refusé, d'une part parce qu'elle ne voulait pas de ce système et d'autre part parce qu'elle avait déjà payé la totalité de sa dette. De plus, la pose du compteur est payante.

Malgré cela, le courant a été coupé.

COMMUNICATION LONGUE ET DIFFICILE

Le 16 février, jour de la coupure, nous sommes restés près de deux heures à téléphoner à l'AIEG et à Luminus pour prouver qu'elle avait déjà payé.

Ensuite nous avons compris que Luminus avait enclenché la procédure pour les factures impayées en demandant à l'AIEG le placement d'un compteur à budget auprès du client. Et comme les techniciens de l'AIEG n'ont pas pu le placer, alors il y a eu coupure du courant.

Puis Luminus nous a expliqué qu'il devait recevoir la confirmation de coupure du courant par l'AIEG afin de pouvoir demander une réouverture. Mais il n'avait pas reçu l'e-mail de l'AIEG comme quoi la coupure avait eu lieu.

L'AIEG nous informe alors, qu'ils vont envoyer un message de confirmation de coupure chez Luminus. Cela devrait prendre 24h.

Une fois la confirmation de coupure reçue par Luminus, ceux-ci pourront dès lors demander à l'AIEG la réouverture du compteur d'électricité. Il faut néanmoins attendre 3 jours pour une réouverture de compteur.

Plus clairement, nous constatons qu'une fois que la coupure de courant est effective, un laps de temps s'écoule pour que l'AIEG le signale au fournisseur via un message informatique. Il faut également du temps supplémentaire pour que le fournisseur traite cette information de manière à pouvoir demander une réouverture à l'AIEG.

TOUJOURS PAS DE RÉOUVERTURE DE COMPTEUR

Le 19 février, n'ayant toujours pas d'électricité, nous décidons de contacter à nouveau Luminus et l'AIEG.

Suite aux entretiens téléphoniques du 16 février, nous pensions que Luminus aurait reçu le message de confirmation de la coupure par l'AIEG et qu'il lui aurait envoyé un message informatique demandant la réouverture du compteur.

Plus d'une heure de communication s'écoule, l'un mettant la faute sur le dos de l'autre et inversement. Ils en arrivent au fait qu'il y a des problèmes au niveau du contenu de l'échange des messages informatiques. Cela signifie que l'AIEG a bien envoyé le message auprès de Luminus mais que ce message ne contenait pas la bonne formulation, celle qui dit que le compteur est coupé.

Il faut savoir que le personnel de Luminus ainsi que celui de l'AIEG ne peuvent se contacter. Chacun doit passer par le client, raison pour laquelle cela a pris autant de temps pour comprendre le pourquoi de cette situation.

Sur ce, Luminus nous dit qu'ils vont envoyer leur ambassadeur à l'AIEG ou que celui-ci va contacter l'AIEG par téléphone afin de solutionner le problème.

ENFIN AU COURANT !

Le 20 février, n'ayant pas eu de nouvelle de l'AIEG, nous les recontactons pour la enième fois, pour savoir s'ils avaient été contactés par l'ambassadeur. Aucune information ne leur avait été transmise donc madame n'avait toujours pas de courant. L'AIEG décide alors, enfin, de prendre les choses en mains et contacte elle-même l'ambassadeur.

L'ambassadeur avait fait en sorte que le message informatique de demande de réouverture soit envoyé à l'AIEG mais comme il faut 2-3 jours avant d'analyser tous les messages qu'ils reçoivent, l'AIEG ne l'avait pas encore vu.

Cela permet alors à l'AIEG d'envoyer immédiatement une équipe chez Madame lui remettre du courant.

ANDENNE

DE L'ÉNERGIE !

qu'on ne peut stopper malgré le règlement de sa dette.

QUI DOIT DES SOUS ?

Suite à une coupure de compteur, il y a des frais de réouverture.

Nous nous demandons si Madame doit payer cela étant donné qu'elle était en ordre de paiement le 12 décembre. De plus, comme elle a passé plusieurs jours sans électricité, elle devrait avoir droit à des indemnités.

EXTRAIT D'UN COURRIER

"En vertu de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 mars 2006 concernant les obligations de service public dans le marché de l'électricité, nous demanderons la suspension de votre fourniture d'électricité par le gestionnaire de réseau si vous refusez ou entravez le placement du compteur à budget et que le gestionnaire de réseau ne peut placer le compteur dans les temps. Luminus ne sera dès lors plus responsable de la fourniture d'électricité".

Plusieurs questions concernant l'énergie et plus précisément l'électricité ont été soulevées lors de nos rencontres en cave...

En voici quelques-unes ainsi que leurs réponses :

Quelle différence y a-t-il entre un compteur classique et un compteur à budget au niveau des tarifs de l'électricité ?

Si le client est protégé, le tarif implémenté est le tarif social quel que soit le compteur.

Un client protégé est une personne qui perçoit un RIS, des allocations pour personnes handicapées, la GRAPA ou qui

est en médiation de dette par un service agréé, ou ...

Si le client est non protégé avec un compteur classique, le tarif qui sera facturé est le tarif pour lequel il a conclu un contrat avec son fournisseur.

Pour le client non protégé avec un compteur à budget, le tarif implémenté est le prix maximum étant donné que le système des compteurs à budget ne permet pas, en raison de limitations techniques actuelles, de tenir compte de tous les tarifs de tous les fournisseurs,

Le 'prix maximum' est défini par l'Arrêté Ministériel du 1^{er} juin 2004.

Le client reçoit une facture de régularisation annuelle suite au relevé d'index qui tient compte de la différence entre le prix maximum et le tarif pour lequel il a conclu contractuellement avec son fournisseur. Il se peut donc que le client ait un léger supplément à payer ou un remboursement.

Paie-t-on le placement et une location pour le compteur à budget?

Si le client est protégé et en défaut de paiement, le coût du placement du compteur à budget est gratuit et le coût du compteur est à charge de la collectivité via les tarifs du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

Si le client est non protégé et en défaut de paiement, le coût du placement est de 100 euros en électricité (150 euros en gaz) et le coût du compteur est à charge de la collectivité via les tarifs du GRD.

Si le client n'est pas en défaut de paiement et qu'il demande le compteur à

budget, le coût du compteur est fixé par le gestionnaire de réseau (GRD) et est entièrement à sa charge.

Si pendant le week-end la carte est vide, comment fait-on pour avoir de l'électricité?

Un crédit de secours peut être activé le temps que le client puisse aller recharger sa carte. Le client a cependant la possibilité de recharger sa carte dans toutes les cabines téléphoniques publiques à tout moment du jour ou de la nuit pour autant qu'il dispose d'une carte 'Proton'.

Si le client est protégé, il peut en outre bénéficier d'une fourniture minimale de 2300 Watts (limitation de puissance) dans le cas où il ne sait pas (incapacité financière) recharger la carte de son compteur.

Dans quelles conditions peut-on garder 10 ampères?

Si on est client protégé, qu'on dispose d'un compteur à budget, et qu'on ne sait plus recharger sa carte, on aura la fourniture minimale garantie (10 A = 2300 Watts) pendant 6 mois. Ensuite, si on ne sait pas recharger sa carte dans les 6 mois, on passe en Commission Locale d'Avis de coupure (CLE) qui décide du retrait ou pas de cette fourniture et des modalités de remboursement par le client.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous renseigner auprès de la CWaPE :

CWaPE
(Commission wallonne pour l'énergie)
Avenue Gouverneur Bovesse, 103-106
B-5100 NAMUR (Jambes)
T. 081/33.08.10 F. 081/33.08.11
www.cwape.be

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

**NAMUR****ET AINSI DE SUITE...**

***J'ai passé 19 ans dans un internat.
Et je me retrouve en maison d'accueil.***

FONCTIONNEMENT

J'ai eu un problème de logement. L'appartement a été déclaré insalubre par la Région wallonne. La seule possibilité pour moi était d'aller en maison d'accueil. sinon, je me retrouvai à la rue. Non merci.

Au début, J'ai eu un entretien avec l'assistante sociale et les éducateurs. J'ai visité la maison. Il y a des conditions pour être accepté : être plus ou moins présentable, l'alcool et la drogue sont interdits, avoir une bonne éducation... C'est eux qui jugent. Ça joue sur nos conditions, nos motivations.

Moi j'avais demandé de trouver un travail et un logement. Ca leur convenait vu que l'objectif principal d'une maison d'accueil est de trouver un logement et un travail. Quand j'ai été accepté, j'ai eu 48h pour faire toutes les démarches, ONEm, FOREm, syndicats, CPAS pour une demande d'aide locative etc.

MODE DE VIE

Je dois rentrer pour 19 h pour le repas, après je peux repartir jusqu'à 22h30, même les week-ends, même s'il n'y a pas d'éducateur. C'est interdit de recevoir des visites les week-ends parce qu'il n'y a pas d'éducateur. Tu peux avoir des visites de 10h à 12h et 13h à 16h30 du lundi au vendredi. Les éducateurs entendent tout parce qu'ils sont dans le bureau juste à côté. On n'a pas d'intimité. On ne peut pas recevoir nos amis ou la famille dans notre chambre.

OBLIGATIONS

Je suis obligé de vivre avec 15 euros d'argent de poche par semaine. Ça n'est pas grand-chose, ce n'est pas possible de vivre avec ça. C'est la maison d'accueil qui reçoit tout mon chô-

mage. Par jour je paie 15,49 euros. Sur un mois, ça me revient à 485 euros. Quand ils enlèvent le loyer de mon chômage, ils gardent quand même le reste. Je n'ai droit à toucher à mon argent qu'avec leur permission en donnant les preuves de mes dépenses.

SUIVI

Je passe la moitié de mon temps à chercher du travail et l'autre moitié à chercher un appartement ! c'est pareil dans toutes les maisons d'accueil.

J'ai l'impression qu'on est tout le temps derrière moi ! Plusieurs fois par semaine, mon référent me pousse à faire les démarches, mais comme il est toujours derrière moi, je ne sais pas faire mes démarches. Il me bloque pour certains projets. Chaque semaine, je rencontre le référent pour voir ou j'en suis mais c'est souvent l'après-midi.

Chaque fois que j'ai un rendez-vous, je dois lui dire. Il me suit pour être sûr que je vais au rendez-vous. Il veut venir avec moi, quand je visite un appartement, pour voir l'état du logement... C'est lui qui décide à ma place. J'ai l'impression qu'il ne me fait pas confiance. Il me prend pour un gamin.

A la maison d'accueil, ils nous apprennent des choses, mais on ne devrait pas nous prendre par la main. On devrait faire nos démarches nous-même dans le sens de nous responsabiliser. Des résidents demandent à être accompagnés, moi j'aimerais qu'ils me laissent plus de liberté.

RELATIONS

Le courant ne passe pas toujours avec certains éducateurs. Il est parfois difficile de rencontrer un éducateur qui comprend ton chemin semé d'embûches.

Avec mon référent, ça ne passe pas du tout ! Il ne me laisse pas me découvrir. Il devrait me laisser découvrir les risques (me laisser aller tout seul). Il devrait me laisser me développer moi-même. Il me suit de trop. Il devrait me laisser ma liberté. Je n'ai plus de liberté.

« PARADIS »

L'avantage est que je ne suis pas dehors, je dors dans un lit, j'ai des draps propres, je ne crève pas de faim, j'ai de l'eau chaude. Je n'ai pas non plus le souci de savoir si tout est payé ou pas. Je n'ai pas de dettes, tout est pris en charge par la maison d'accueil. On nous apprend les gestes quotidiens. Et ainsi de suite...

PIEGE

La maison d'accueil est un piège parce que nous n'apprenons pas à gérer notre argent. Je mange ce que je veux. J'ai mon morceau de viande tous les soirs. Chez moi, je n'aurai pas mon morceau de viande tous les soirs. Ça coûte très cher. Ils ont assez d'argent pour acheter de la viande tous les jours.

ET L'AVENIR ?

Moi, quand je serai dans mon appartement, je ne pense pas avoir assez d'argent pour me nourrir comme à la maison d'accueil. Tout le monde doit apprendre à vivre en communauté.

Ce n'est pas toujours simple. L'ambiance, ce n'est pas super. Je n'ai pas de difficulté à vivre avec d'autres personnes parce que j'ai vécu comme ça depuis mon enfance. Mais d'autres n'arrivent pas à vivre en cohabitation.

David

CINEY-MARCHE-JEMELLE

LA MAIN DANS LA MAIN

1981: un numéro sans nom



HISTORIQUE

Le journal La Main dans la Main est paru pour la première fois à Pâques 1981. C'était un numéro 0 qui n'avait pas de nom. On pouvait y trouver une information sur le minimex. On pouvait aussi y lire ce qui fait les fondements de cet outil de communication.

« Notre groupe s'est fixé comme but de vous renseigner et de vous informer sur vos droits, de vous soutenir et de vous aider, dans le respect de tous(...), de vous tenir au courant de toutes les actions que nous serions amenés à entreprendre à Namur. »

En juin 1981, le journal trouve son nom : « La Main dans la Main », ce qui symbolise le fait qu'on est plus forts en se mettant ensemble.

C'est aussi la volonté de rencontrer des gens qui ne nous connaissent pas encore, qui restent cachés ou qui n'osent pas parler.

Aujourd'hui, quelques 28 années plus tard, le mouvement a grandi. Le but du journal est resté le même.

C'est un outil que l'on peut utiliser pour parler de ce qu'on vit : quand on vit la pauvreté, chaque jour est un com-

bat pour joindre les deux bouts. La crise est vécue de manière plus dure par les plus pauvres.

UN OUTIL

C'est un outil pour dire que nous nous rassemblons à travers LST et que nous réfléchissons, construisons une parole ensemble et menons des actions politiques.

C'est un outil où l'on écrit des articles de fond concernant la pauvreté en relation avec les mesures politiques de lutte contre la pauvreté et la conjoncture socio-économique.

Ainsi les plus pauvres ont toujours été utilisés à travers l'histoire. Mais cela prend des formes particulières dans des circonstances particulières.

C'est un outil de conscientisation. Faire prendre conscience qu'une société injuste court à sa propre perte. Une société basée sur le profit transforme une partie de la société en gens inutiles et superflus.

A plusieurs reprises, nous avons écrit des témoignages où les plus pauvres vivent de la maltraitance de la part d'institutions et de services. Nous avons même parlé de barbarie.

Remettre l'humain au centre et redire que les droits humains fondamentaux ne sont pas effectifs même s'ils sont écrits dans la Constitution d'un pays.

C'est aussi un outil de solidarité. Il invite le lecteur à partager avec nous un certain nombre de valeurs : l'écoute des autres, la volonté de changement, la solidarité...

APPEL

Ça veut dire aussi prendre le temps d'écrire un témoignage, un récit de vie avec une personne, une famille qui a vécu une injustice et qui se bat pour améliorer ses conditions de vie, pour relever la tête.

Ça veut dire aussi expliquer aux plus pauvres et à un public plus large ce que nous faisons, comment nous analysons ce qui se passe.

Ça veut dire inviter chaque personne qui le lit à en parler autour de soi, à s'en servir pour témoigner aussi.

Ça veut dire qu'il y a une équipe qui y réfléchit, le prépare, l'organise, l'évalue, une équipe que l'on peut contacter pour donner son avis, pour écrire un article.

Certains le reçoivent par la poste, d'autres de la main à la main. Il y a des endroits, salles d'attente, permanences... où il y a un ou plusieurs numéros...

Comme dans le numéro 0 de Pâques 1981, nous redisons vouloir atteindre les personnes qui ne nous connaissent pas encore, qui restent cachées ou qui n'osent pas parler.

Fabien Lardinois



L.S.T.

NOS DROITS

UNE DEMANDE AU CPAS

Comment introduire une demande au CPAS ?

A quoi faut-il être attentif ?

Que faut-il faire, ou ne pas faire ?



Que faire en cas de décision de CPAS qui impose de rembourser ?

Il arrive que le CPAS prenne une décision qui revoit la situation pour une période déjà passée.

Lorsque la nouvelle décision conclut qu'une partie de l'aide déjà payée a été versée en trop, le CPAS doit en principe imposer le remboursement du trop perçu. Il faut être attentif à ce que précise la décision.

Parfois, le CPAS décide de ne pas réclamer le remboursement du trop perçu, parce qu'il considère que

la situation financière et sociale actuelle de la personne ne lui permet pas de rembourser.

Lorsque par contre le CPAS décide de récupérer, il doit préciser comment il impose à la personne de rembourser.

Souvent, la décision indique le montant qu'il faudra rembourser chaque mois. La loi permet au CPAS, dans certaines situations, de retenir d'office le trop perçu sur l'aide accordée pour les mois à venir. Ces retenues d'office sont soumises à des conditions strictes.

Il n'est pas possible de les décrire ici. Il faut donc se renseigner auprès d'un service social ou d'un avocat.

Le CPAS peut renoncer à récupérer. Il est toujours possible de demander au CPAS de quand même renoncer à la récupération.

Il faut le demander par écrit au CPAS. Cette demande doit être faite dans le mois qui suit la réception de la décision imposant le remboursement du trop perçu.

Le CPAS doit prendre une nouvelle décision qui porte sur la renonciation ou non de réclamer ce remboursement. Un recours au tribunal est évidemment possible.

SIGNER UNE RECONNAISSANCE DE DETTES ?

Parfois le CPAS veut faire signer par la personne une reconnaissance de dettes, par laquelle elle confirme qu'elle a bien reçu telle somme en trop.

Parfois le CPAS veut également faire signer un document intitulé cession de salaire ou cession de créance-mandat ou tout document équivalent, dont le but est d'autoriser le CPAS à se faire rembourser plus vite en se faisant payer directement sur les revenus de la personne.

Par exemple, la personne signe ce document en autorisant le CPAS à récupérer 50 € par mois, et le CPAS envoie ce document à la caisse de chômage, la mutuelle ou la vierge Noire pour faire prélever directement 50 € sur les allocations de chaque mois.

Il faut être très prudent avant de signer ce type de documents. Il n'y a aucune obligation légale à les signer. Le CPAS ne peut en imposer la signature. La valeur légale de ce type de document est d'ailleurs fort discutée devant les Tribunaux.

Un conseil pour la route : ne jamais signer tout de suite ce type de document, mais en demander une copie pour en discuter au préalable avec un avocat.

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
5 mai 2009 à 20h00
19 mai à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 10h30.

A ANDENNE

Le mardi :
12 mai 2009 à 20h00
26 mai à 20h00

DES ENFANTS DE NAMUR

ON EST DES OURAGANS

Ce sacré bonhomme-hiver était caché au quartier des Balances. Malgré une pluie battante, une cinquantaine d'enfants se sont rassemblés pour le trouver et le brûler.



On a joué, réalisé des fresques.
On s'est déguisé et on a chanté...
Et qu'est-ce qu'on s'est amusé!
Bravo à tous!

Les animateurs et les enfants de la bibliothèque de rue

Moi je suis l'bonhomme-hiver,
Et je viens aux Balances.
J'vous envoie un froid polaire,
Des ennuis en abondance.

Refrain: **T'as pas vu l'bonhomme**
T'as pas vu l'bonhomme
T'as pas vu
T'as pas vu
T'as pas vu l'hiver ?
A Gla gla, gla gla, gla gla
A Gla gla, gla gla, gla gla

Nous, nous sommes les enfants,
On est des ouragans.
Et avec tous nos amis,
On va t'chasser d'ici.

Nous, nous sommes les enfants,
Et nous aimons l'bonheur.
Nous attendons le printemps,
Et il est à l'heure.

Nous, nous venons des Charmilles,
On n'aime pas les gens qui crient.
Mais on aime notre famille,
Et toutes nos amies.

Sur l'air de "Moi je suis un petit martien"

DES ADOS DE NAMUR

TAGUE TA VIE

6. Police!

(...) - C'est pas ta carte d'identité.
- Ça m'étonnerait, que je réponds.
Christophe essaie de me défendre.
- Elle a dû se tromper quand on jouait au foot.
Elle a dû prendre celui d'un autre.

Merde, merde ! Ils ne croiront jamais mon histoire du matin. Je suis trop conne d'avoir laissé ce portefeuille dans ma poche.
- Ok. Je vais vous expliquer.
- Oui, oui, on va s'expliquer. T'as pris le portefeuille, tu veux te faire du fric facile, tu vas nous raconter ça. On connaît les gens comme toi.
- Je viens de le trouver dans la cour et ...
- Oui, oui, on connaît !
C'était pas mon jour de chance.
- Mais c'est vrai, je l'ai trouvé...
- Et tu allais sans doute me l'apporter en courant ? Tu crois que tu vas me faire gober ça ? Tu me prends pour un pigeon ? Déjà que tu m'appelles le poulet !
- Eh ! c'est pas parce que vous êtes flic que vous devez faire le malin.
Christophe, il veut toujours m'aider. Mais ça ne marche pas vraiment.
- Tu répètes ? s'énervé le flic.
- Je dis que vous êtes tous des ...
Je dis pas le reste. Mais ça ne volait pas haut !
Ils me poussaient chaque fois un peu plus à bout.

Suite du journal de mars

Je me suis lâchée.
Je sais que ça ne résout rien mais ça soulage. Je suis désolée, je ne peux pas me retenir dans certains cas.

Je disjoncte quand les autres me poussent trop loin, ou quand on veut me fouiller ou quand on touche à ma famille.
Le flic, il n'avait pas à me fouiller, je n'ai pas de drogue, je n'ai jamais touché à ça, ils le savent bien. Est-ce qu'on n'est pas suffisamment surveillé ? Est-ce qu'ils ne sont pas au courant de tout ce qu'on dit ou fait, nous qui habitons dans le quartier là-bas ?

Et puis, surtout, il n'avait pas besoin de mêler mes parents à ça. Il n'a rien à dire sur mes parents. Personne ne peut rien dire sur mes parents, c'est tout.
J'en ai plus qu'assez de ne pas être comme tout le monde. Pourquoi je suis née comme ça ? C'est con, j'aurais pas dû m'enfuir. Je savais qu'ils étaient plus forts que moi ! J'ai encore aggravé mon cas. Vol, insultes (et des belles !), fuite.
Ah !...vraiment pas mon jours.
Embarquée au poste de police. Mise en cellule pendant 24 heures. Pas enfermée, je suis mineure, mais pour moi ça ne change pas grand-chose.
Marre. Marre. Marre.

7. Tag ou pas Tag

Et merde.
C'est foutu pour cette nuit. Si seulement j'avais un tout petit espace pour dessiner. Sans me faire voir. Si seulement j'étais un fantôme.

8. T'as fait quoi

Dans la cellule, il y a déjà quelqu'un : une jeune femme.
Elle doit avoir un peu plus de vingt ans.
Je l'imagine mal faire un casse.
Je lui demande.
Qu'est-ce que tu fais là ?
Et toi ?
Des emmerdes, je réponds.
Ils ont fini par me prendre, me dit-elle
T'as fait quoi ?
Je suis clandestine.
Silence. J'ai rien trouvé d'autre à lui dire.
Et puis, je dis :
- Je peux t'avoir des papiers, si tu veux

A suivre
"Tague ta vie, tes jours, tes nuits, tague"
est écrit par LST Jeunes. En vente à 5 euros

ÇA SE PASSE

« QUAND L'HIVER FRAPPE » - FÉVRIER 2009

Chers amis,

Je viens de recevoir votre journal de février.

J'ai un fils qui est au Danemark pour une année. Là-bas, il n'y a personne dans la rue, personne qui habite dans la rue. Quand on y trouve une personne, les services sociaux s'en occupent et lui donnent un logement.

Sans logement, on ne peut sans sortir, faire des démarches pour autre chose... Si on a un logement, on peut commencer à penser à autre chose que de trouver un abri pour la nuit ou de s'arranger pour ne pas être agressé.

Tout cela est donc bien politique.

En France, plein de gens sont à la rue mais où est la volonté politique de les en sortir ? Il faudrait que les politiques des autres pays s'alignent sur ce qui est fait au Danemark. Ce qui est possible dans ce pays est aussi possible dans les autres pays riches.

Cela vaudrait le coup de se déplacer pour voir comment ils ont résolu le problème !

Avec toute mon amitié.

M-C, lectrice de Champeaux (France)

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Fabien
de Namur :
Amandine, Andrée, Cécile, David, Florence,
Isabelle, Jean-Marc, Julie, les enfants de la
bibliothèque de rue, l'équipe de rédaction et
d'envoi, Philippe et Roland.

Abonnement :

Abonnement de soutien : 15 Euros/an
Cpte : 001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR
Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)
avec comme mention : :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84 48 22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Tél. : 0479/28 90 57
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22 15 12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...**

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Bonne lecture

Impression : 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française
(Ministère de la Culture
et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie
et de l'emploi)

A Namur

POEME

Aujourd'hui :

Est ta priorité

Tous les hiers sont partis

Tous les demains sont à venir

Aujourd'hui est à toi,

Fais en sorte

Que sur la fin de la journée

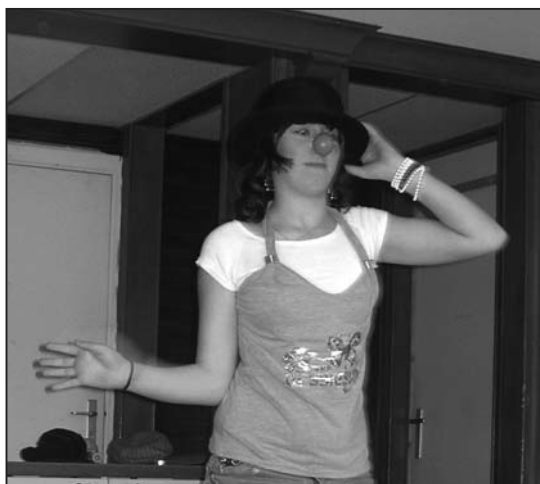
tu puisses dire,

"J'ai vécu et aimé,

Aujourd'hui"

M.R

LES JEUNES



C'est à un spectacle de clowns que les jeunes de LST vous invitent cette fois! Ce sera le 8 mai prochain à Namur...

PETITES NOUVELLES

A Charleroi

NAISSANCE

Raphaël est né le 26 février 2009 chez Myriam Mohimont. Félicitations aux parents!

A Namur

NAISSANCES

Bienvenue à Jessy, né le 2 avril 2009 chez Laura Defaux et Achille Akplaka. Nous lui souhaitons bon vent sur le chemin de la vie avec Davina sa soeur et Yannick son frère.

Jade est née ce 7 avril 2009 chez Noémie Bertrand et Thibaud Kips. Bienvenue et félicitations aux parents, grands-parents et arrières grands-parents.